

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 10 FEVRIER 2023

### La CRE publie sa feuille de route pour 2023 et 2024

La feuille de route de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a pour ambition de poser une vision, des objectifs et un cadre de référence pour l'action de son Collège et de ses services pour les années 2023 et 2024. Ces années seront vraisemblablement encore marquées par la crise de l'énergie et ses conséquences, tout en étant résolument tournées vers la transition écologique et la neutralité carbone.

En tant qu'autorité administrative indépendante, la CRE agit pour l'intérêt général et plus spécifiquement au service de tous les consommateurs, particuliers comme entreprises et collectivités avec un devoir de transparence, d'impartialité et d'indépendance. La CRE est aussi le régulateur économique du secteur de l'électricité et du gaz, et promeut la rationalité économique et les incitations à l'efficacité.

Depuis sa création, la CRE a toujours privilégié la concertation et le dialogue. Cette feuille de route a été élaborée dans cette continuité, d'abord au cours de plusieurs ateliers réunissant les agents de la CRE, le Collège, puis en sollicitant les parties prenantes du secteur.

**Emmanuelle Wargon, Présidente de la CRE, précise : « cette feuille de route constitue une boussole, indépendamment de la crise que nous vivons, autant qu'un cap dans ces temps mouvementés. Elle vous livre, de manière publique et transparente, quelques-unes des valeurs professionnelles qui nous rassemblent et dans lesquelles la diversité de nos missions s'incarne. C'est ainsi un peu notre ADN ! »**

La feuille de route définit les trois grands axes autour desquels la CRE réalisera ses actions lors des deux prochaines années au service des consommateurs français :

- faire de la régulation des réseaux et de la transformation du système énergétique un levier pour accélérer la transition écologique ;
- assurer en continu le bon fonctionnement des marchés de gros et de détail et contribuer à leurs réformes structurelles ;
- porter nos valeurs et notre expertise au service d'un modèle de régulation national, européen et international.

→ [Consulter la feuille de route](#)

Contacts presse : [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals